



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

SCBD/STTM/DC/JL/JG/79813

11 mai 2012

NOTIFICATION¹

Objet : Soumission des points de vue sur le Projet de lignes directrices volontaires pour la considération de la biodiversité dans les études d'impact environnemental (EIE) et les Évaluations stratégiques environnementales (ESE) dans les zones marines et côtières.

Madame/Monsieur,

Conformément au paragraphe 50 de la décision X/29, le Secrétaire exécutif est prié de faciliter le développement de lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la diversité biologique lors des études d'impact environnemental et des évaluations environnementales stratégiques dans les aires marines et côtières, en se basant sur les lignes directrices existantes approuvées par la décision VIII/28.

Des ébauches de lignes directrices volontaires, avec de l'information sur leur contexte et historique, ont été communiquées aux Parties, autres gouvernements et organisations pour une révision par les pairs à travers la notification 2011-212, émise le 7 novembre 2011. Les commentaires de la révision technique par les pairs sont reflétés dans le projet de lignes directrices volontaires (UNEP/CBD/SBSTTA/16/7/Add.1) et dans le document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/16) préparé pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT 16), tenue à Montréal du 30 avril au 5 mai 2012.

Lors de cette réunion, l'OSASTT a préparé une recommandation à la Conférence des Parties sur ce sujet et a également demandé au Secrétaire exécutif de peaufiner les lignes directrices volontaires pour la prise en compte de la biodiversité dans les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques dans les zones marines et côtières, à la lumière des points de vues soumis par les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes et ce, avant le 30 juin 2012.

Dans ce contexte, il me fait plaisir de vous inviter à envoyer vos points de vue sur le projet de lignes directrices volontaires contenues dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/7/Add.1 (disponible au: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-16>) en format Word et en tant que pièce jointe à un courriel envoyé au Secrétariat de la CDB secretariat@cbd.int dans les meilleurs délais et au plus tard le **30 juin 2012**.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Aux: Correspondants nationaux de la CDB et de l'OSASTT; autres gouvernements et organisations concernées

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

